

Ma retraite, c'est maintenant !

Le 13 octobre, les groupes professionnels AgroGénération et Agro au Féminin organisaient conjointement une réunion d'information sur l'un des enjeux de la fin de carrière : la préparation de la retraite, ciblée sur les 25 à 35 ans et les femmes.

Pourquoi une telle initiative ? Parce que les évolutions démographiques et économiques récentes chamboulent notre système de retraite par répartition qui prévaut en France depuis 1946. L'allongement de la durée de vie, une faible croissance économique et un fort taux de chômage aggravent les déséquilibres des caisses de retraite malgré les réformes qui se sont succédées depuis 1993. S'il est unanimement reconnu qu'une réforme des retraites de grande ampleur est nécessaire, elle contraint également les plus jeunes à anticiper les conditions de leur fin de carrière. Ceux-ci, en effet, ne bénéficieront pas des mêmes conditions que connaît la cohorte de ceux qui quittent actuellement la vie active.

Comment cela fonctionne actuellement ?

Les pouvoirs publics, avec les partenaires sociaux, déterminent l'âge légal de départ à la retraite (et le nombre de trimestres à cotiser), ils fixent le montant des cotisations de la retraite de base et des retraites complémentaires obligatoires, ainsi que la valeur des points de retraite payées par ces caisses. L'ensemble constitue la pension du retraité.

La situation continue à se dégrader

Le taux de remplacement, c'est-à-dire le rapport entre le dernier revenu et la pension de retraite qui lui succède ne cesse de baisser. En d'autres termes, cette pension peut s'avérer insuffisante selon le pouvoir d'achat qu'on souhaite conserver à la retraite. La retraite obligatoire par répartition, fondée sur la solidarité entre



*Marie Boude Batlle, née Coulloumme-Labarthe (N06)
Agent d'assurances indépendant
mboudebatlle@conservateur.net*

les générations, atteint ses limites. Dans ce contexte, les femmes sont davantage touchées. En effet, la pension d'une femme est en moyenne 40 % inférieure à celle d'un homme et 40 % des femmes ne touchent pas plus de 600 € de retraite par mois. Malgré la prise en compte des maternités, une rémunération globalement inférieure aux hommes, un emploi à temps partiel (82 % des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes), ou une « carrières à trou » (années non travaillées

pour suivre le conjoint, ou pour élever les enfants) se répercutent sur le montant de la retraite.

Comment anticiper

Il est donc indispensable de prévoir, le plus jeune possible, la mise en place d'une épargne individuelle afin de se constituer des compléments de revenus pour la retraite. Les jeunes générations bénéficient d'un atout précieux : le temps ! En effet, c'est le temps qui leur permettra avec un effort d'épargne continu mais raisonnable de se constituer leur retraite individuelle.

Marie Boude-Batlle a expliqué, avec brio, les solutions permettant de se constituer un complément de retraite, au delà de la retraite de base et des retraites complémentaires obligatoires :

- des outils collectifs ou individuels mis en place par l'entreprise pour le compte de ses salariés (avec divers avantages fiscaux) : PERCO, PEE, article 83, article 82,
- des outils individuels à la discrétion de chacun, selon son statut et ses disponibilités : loi Madelin, tontine, assurances vie,
- des outils disponibles à tout moment (assurance vie), ou seulement dans certaines conditions (produit tunnel) : PERP ou loi Madelin,
- la constitution d'épargne par l'immobilier (résidence principale ou locatif).

Cette retraite individuelle, facultative, par capitalisation, était inexistante pour la plupart de nos aînés. Elle pourrait représenter une part substantielle de la retraite des générations futures, et c'est à eux d'en décider, pour autant qu'ils soient bien informés.

Les informer était bien notre but, à travers cette rencontre. D'autres sessions suivront. ✱

*François Rullier (PG73), animateur d'Agro Génération et Amandine Perez (T05), animatrice d'Agro au Féminin
www.uniagro.fr/gene/main.php?base=488*